

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 03 mai 2021

M. le Maire ouvre la séance à 19h05, tous les conseillers municipaux étant présents.

Approbation du compte rendu de la séance du 06 avril 2021

2 erreurs sont relevées :

- faute d'orthographe qui persiste sur « Les Baraques » dans la parution des PC
- délibération n°16-2020 : vote du taux des contributions directes : il n'y a pas eu de vote à l'unanimité, mais avec 12 voix pour l'option n°2, 2 voix pour l'option n°1 et 1 voix pour l'option n°3

Délibération n° 19-2021 : réfection voirie sur les réseaux d'assainissements et eau potable rue de la mairie : devis enrobés

A la suite du renouvellement du réseau d'eaux usées et de mise en séparatif rue de la mairie, il est nécessaire de refaire l'enrobé de la voirie sur une surface totale de 1 306 m².

Ces travaux sont en partie à la charge de la commune, pour une surface de 900 m². Le reste (1306 m²) étant pris en charge par les structures intercommunales compétentes.

La société RAMPA a réalisé un devis portant sur une somme de 29 765.00 € HT, soit 35 718.00 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de la société Rampa et autorise le maire à signer tout acte s'y rapportant.

Délibération n°20-2021 : Réfection voirie route de Mucelle : devis des travaux

M. le maire rappelle que la route de Mucelle nécessite la réalisation de travaux de réfection de voirie. Plusieurs devis ont été examinés par la commission « voirie » et l'offre la plus intéressante, proposée en séance, est celle de la société Eiffage, dont le devis s'élève à 21 352.00 € HT, soit 25 622.88 € TTC.

Après discussion, l'offre de la société Eiffage est retenue par l'assemblée qui approuve le devis à l'unanimité.

Délibération n°21-2021 : Rachat du fonds de commerce de l'auberge de la treille

M. le maire rappelle que suite à la demande faite lors du précédent conseil municipal, il a contacté plusieurs cabinets d'expertise comptable afin d'évaluer la valeur du fonds de commerce de l'Auberge de la Treille, l'offre faite à la commune s'élevant à 50 000 € .

Il s'est avéré particulièrement difficile de trouver un cabinet pouvant réaliser cette estimation de façon rapide, le gérant de l'auberge souhaitant céder très rapidement son affaire. Le cabinet Acora a remis son rapport ce lundi 3 mai en fin d'après midi. Ce dernier est présenté en séance et l'estimation ainsi réalisée est très proche de la proposition de rachat faite à la mairie.

Dans ces conditions, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le rachat du fonds de commerce par la commune, pour un prix de 50 000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rachat du fonds de commerce à hauteur de 50 000 € et autorise le maire à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Délibération n°22-2021 : décision modificative pour l'achat du fonds de commerce de l'Auberge de la Treille

Dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce, il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédits entre lignes budgétaires à l'intérieur de la section d'investissement.

L'opération se résume ainsi :

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
2088 (droit à la reprise d'exploitation)		50 000 €		
2051 (équipements)			0.00 €	0.00 €
TOTAL chapitre 20 immobilisations corporelles	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
2315 O E n° 352 (voirie)	30 000.00 €			
2313 OE n°385 (autres bâtiments communaux) ^o	20 000.00 €		0.00 €	0.00 €
TOTAL chapitre 23 immobilisations en cours	50 000.00 €		0.00 €	0.00 €
Total investissement	50 000.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Après délibération, l'assemblée approuve, à 13 voix « pour » et 2 voix « contre » le transfert de crédits comme indiqué ci-dessus.

- Divers

Demande d'informations quant au dossier des assurances des élus : il est confirmé que les élus ayant répondu à la société d'assurance disposent tous de la prestation proposée (assurance personnelle des élus)

Organisation de la logistique des élections régionales et départementales : dans l'attente des derniers arbitrages, installation en cours des isolements et examen des consignes sanitaires concernant l'installation des bureaux de vote.

Armée : M. Peter propose que les informations relatives aux carrières dans l'armée soient communiquées sur le site internet de la commune ainsi que dans le Petit Chalaisien.

Demande que la proposition de diffusion des séances du conseil municipal par les réseaux sociaux fasse l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

Rapport des commissions

Commission éducation :

L'Appel d'offres a été lancé pour la restauration scolaire. – en attente de la réunion d'ouverture des plis.
Attente d'une réponse de l'Inspection Académique pour savoir si la commune est éligible à une subvention pour l'achat de matériel numérique pour l'école.
Avancement des projets et devis en cours pour l'embellissement de l'école avec des jeux marqués au sol dans la cour et une fresque sur le mur extérieur à l'entrée de l'école.
Bacs gastronome inox reçus pour la restauration scolaire.

Commission voirie :

Mr Mabillard souhaite mettre une partie de ses terres à disposition pour la réalisation de jardins communaux.

Des devis ont été réalisés pour la location de feux de chantier au niveau du pont aux Baraques : des essais sont prévus prochainement.

Devis des travaux du cimetière en cours d'analyse

Plusieurs miroirs de sécurité routière vont être posés courant mai.

Tournée des points d'eau incendie pour mise à jour de la numérotation.

Réflexion autour de l'acceptation de dépôt de déchets verts sur l'ancienne décharge de Mucelle.

Commission bâtiment :

Les travaux visant à la remise en service du four communal suivent leur cours mais seront difficilement achevés pour le 8 mai. Par ailleurs, le dernier ramonage remontant à 2018, il est indispensable de procéder à un nouveau ramonage avant remise en activité.

Commission finances :

Les demandes de subventions pour l'année 2022 sont à déposer d'ici juillet 2021

Commission associations :

Selon les annonces, réouverture des salles communales (JAL et la Halle) sous protocole à priori dès le 19 mai 2021.

L'annonce a été passée pour recruter des emplois jeunes de plus de 18 ans.

Nouveau magazine bi annuel de Pays de Gex Agglomération.

Opération brioches de retour avec la Lyre Chalaisienne.

Exposition prévue en aout 2021 sur le thème des dinosaures

Commission Urbanisme :

La numérisation des données suit son cours (2014 pour les déclarations préalables, 2017 pour les permis de construire)

Une révision partielle du PLUIH est organisée sur les OAP sur 4 communes, mais pas sur la commune de Challex.

Fin de séance à 21h30